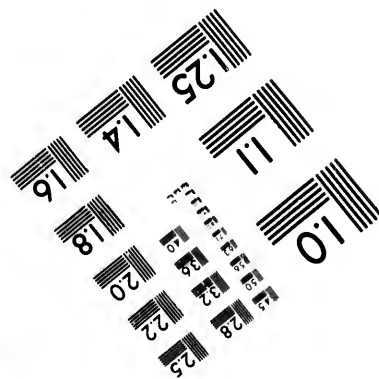
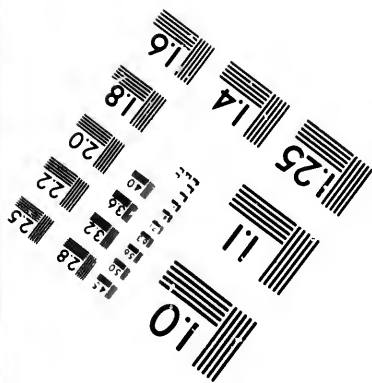
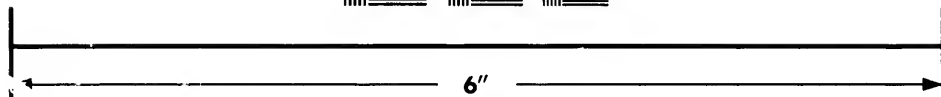
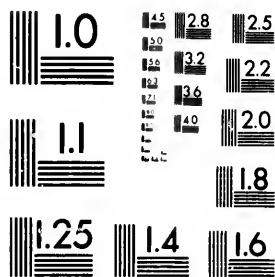


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

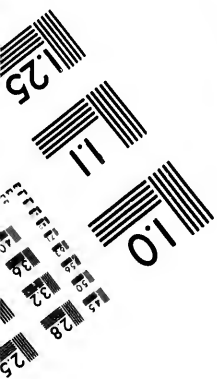


**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques



© 1981

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
				✓							

The copy
to the ge

The image
possible
of the or
filming c

Original
beginning
the last p
sion, or t
other ori
first page
sion, and
or illustra

The last
shall con
TINUED
whichever

Maps, pl
different
entirely i
beginning
right and
required.
method:

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

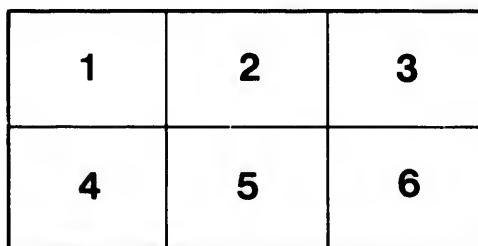
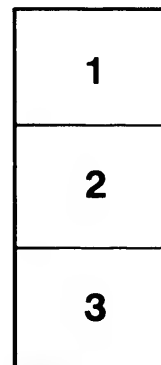
Library of the Public
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

Exemplaire
Les détails
uniques du
document modifier
t exigent une
le de filmage

d/
es

boxed/
piquées

/
aire

ed by errata
filmed to

ement
a, une pelure,
de façon à
ble.

X



32X

3

LES LIBERAUX

.. ET ..

LE TARIF.

PREFERENCE SANS RECIPROCITE.

**Les intérêts des producteurs Canadiens
sacrifiés.**

3

PAAP
JL
197.25
C6C35
1900
no 3

LES LIBERAUX ET LE TARIF.

INDEX ALPHABETIQUE.

	BROCHURE.	PAGE.
CONFERENCE COLONIALE D'OTTAWA (1894) RESOLUTION.	3	7
CONGRES DES CHAMBRES DE COMMERCE A LONDRES (1896)		
Résolution de la Chambre de Commerce de Toronto.....	3	8
Chamberlain et la résolution de la Chambre de Commerce de Toronto	3	8
Résolutions du Congrès	3	8
DEVONSHIRE-LAURIER.		
Discours de Lord Devonshire.....	3	9
Réponse de l'hon. Laurier repoussant ces avances.....	3	9
PREFERENCE COMMERCIALE.		
Première résolution de préférence réciproque par les con- servateurs (1892).....	3	7
Effets de la préférence sur les objets nécessaires aux fermiers	3	13
Effets de la préférence sur la protection industrielle.	3	14
Opinions des libéraux sur la réduction de la protection....	3	14
La préférence réduit les droits sur les objets de luxe.....	3	13
PROTECTION		
Déclarations libérales contre la protection.....	3	3
Sollicitude de Sir W. Laurier pour le contribuable anglais	3	10
Les libéraux et les intérêts britanniques dans l'opposition	3	11
TARIFS		
Variations libérales.....	3	4
Réciprocité avec les Etats-Unis	3	4
Tarif de revenu.....	3	5
Tarif préférentiel libéral, modifications.....	3	6
TRAFFIC		
Les importations américaines dépassent les importations anglaises.....	3	11
Le commerce du bétail, conserves, bois, beurre, etc., avec l'Angleterre n'a pas augmenté	3	12

L

Quant
sition,
la mor

Il n'y
lancées
facturi

Pour
contre
un peu

On se
les ani
d'être c
eux le
prendre
nent p

En 18

" No
" est u
" mêm
" c'est

Plus

" J'a
" pass
" un v
" et q
" pas,
" l'escl
" clava

Plus

" Le
quel

LES LIBÉRAUX ET LE TARIF.

RE. PAGE

7

Quand les libéraux étaient dans l'opposition, leur grand cheval de bataille était la mort à la protection.

8

8

8

Il n'y a pas de vitupérations qu'ils n'aient lancées contre la protection et les manufacturiers.

9

9

Pour bien juger de la haine des libéraux contre la protection, il est bon de rappeler un peu ce qu'ils disaient autrefois.

7

On sentira plus facilement la rage qui les anime de n'avoir pas pu la détruire, d'être obligés de laisser subsister malgré eux le système protectionniste, et l'on comprendra quelles voies détournées ils prennent pour essayer de l'abattre.

13

14

14

13

3

10

11

En 1890, Sir Richard Cartwright disait :

" Notre système protecteur, je l'affirme, est une monstrueuse erreur si tant est même qu'il soit honnête ; s'il ne l'est pas, c'est une monstrueuse tentative de vol."

4

4

5

6

Plus tard, il disait :

" J'adhère toujours à ma déclaration passée : la protection est tout simplement un vol délibérément légalisé et organisé ; et qui plus est, si vous ne la détruisez pas, c'est le grand chemin qui mène, à l'esclavage politique d'abord, puis à l'esclavage industriel."

11

12

Plus tard, en 1895, encore il disait :

" Les honorables députés me demandent quel système nous voulons établir. Eh

" bien, monsieur l'orateur, votre curiosité va être gratifiée, et je crois être en cecl l'interprète de mes collègues à la Chambre en disant : Mort à la protection."

L'hon. W. Laurier n'était pas moins violent dans ses vitupérations contre la protection.

En 1893, après la convention, il disait :

" Je ne serai satisfait que lorsque le dernier vestige de protection aura disparu du sol canadien ; notre grande réforme est d'effacer du sol du Canada le dernier vestige de la protection."

A Victoria, il a dit :

" Si les libéraux réussissent, ils couperont immédiatement la tête à la protection et fouleront son cadavre à leurs pieds."

L'hon. Louis Davies disait de son côté :

" Nous avons combattu cette politique d'année en année. C'est un système maudit, maudit de Dieu et des hommes."

Et une autre fois :

" Appelez cela protection, féodalité, esclavage, peu importe, c'est la même chose. Elle ne diffère, sous aucun rapport, c'est l'asservissement."

Ceci doit suffire pour démontrer l'intention bien arrêtée qu'avaient les libéraux de démolir la protection quand ils étaient dans l'opposition. Le mode dont devait s'assouvir cette vengeance n'était pas bien clair.

Avec les époques et avec les chefs nous avons assisté à l'écllosion de méthodes diverses.

La série en est curieuse à noter et à conserver.

Ils ont prêché successivement comme antidote contre la protection, comme remède aux maux des contribuables, les réformes suivantes :

1o *Union Commerciale avec les Etats-Unis.*

2o *Libre échange continental.*

3o *Réciprocité illimitée.*

4o *Libre échange tel qu'il est pratiqué en Angleterre.*

5o *Tarif du revenu seulement.*

C'est la formule qui vint la dernière en date et qui fut adoptée par la convention libérale, à Ottawa, en 1893.

Il faut toujours, avec les libéraux, faire la part de la rhétorique.

Deux seules de ces formules furent traitées au point de vue pratique, les autres restèrent sous forme académique.

La réciprocité avec les Etats-Unis.

Ah, voilà qui fut longtemps le thème des discours libéraux !

Qui ne se souvient l'âge d'or que les libéraux faisaient entrevoir aux cultivateurs quand nous aurions la réciprocité avec les Etats-Unis, quand serait renversée cette barrière qui nous fermait le grand marché naturel américain, ce marché de soixante-quinze millions de consommateurs.

Le commerce des chevaux, celui du foin, celui de l'orge, devaient fleurir aussitôt les libéraux arrivés au pouvoir.

Eux seuls d'ailleurs, avaient, disaient-ils, le secret pour faire consentir les Américains à accorder la réciprocité.

Les conservateurs avaient bien essayé, mais en vain.

M. Laurier haussait les épaules et disait laissez-moi m'en mêler et vous verrez cela.

C'était le beau temps où le chef libéral s'écriait à Boston qu'il préférerait le dollar américain au chelin anglais.

A-t-on assez berné les cultivateurs avec cette réciprocité ?

Eh bien, qu'est-il arrivé ?

Les libéraux ont pris le pouvoir en 1896. Ont-ils songé à la réciprocité avec les Etats-Unis, à cette réciprocité qui devait être le salut de l'agriculture canadienne.

M. Laurier a réformé le tarif, du moins il le prétend.

A-t-il offert la réciprocité aux Etats-Unis ?

Pas du tout ; il a offert une préférence à l'Angleterre, le pays des décorations, et il a déclaré que seule l'Angleterre pourrait jouir de cette préférence.

Puis il est allé à Washington demander aux Américains de nous accorder la réciprocité de tarif.

Tout le monde sait le résultat.

Comment, ont dit les Américains, vous nous demandez de vous faire des concessions de tarif et vous donnez à l'Angleterre des avantages sur tous ceux qui commercent avec vous, même sur nous, vos voisins, vos meilleurs clients.

Ils ont
et M. L.
et une n

La der
le tarif
compre

Le tar
pas été
servir à

L'arge
tombe p
va dans
met à m

Réduis
ce qui n
fonction

Tout s
est un v

S'il y a
la poche
vait lég
cet argen
d'une di
valente d

Voilà l
où est-el

Nous a
élu d'ap

"Oui,
revenus
ceux de

Ils ont refusé purement et simplement, et M. Laurier est revenu avec une veste et une note de \$84,000.

Tarif de revenu.

La dernière invention des libéraux était le tarif de revenu. Voici comment ils comprenaient cette doctrine nouvelle :

Le tarif protectionniste, disaient-ils, n'a pas été créé ni imposé au Canada pour servir à la chose publique.

L'argent qu'il rapporte, disaient-ils, ne tombe pas dans les coffres du trésor, mais va dans la poche des manufacturiers qu'il met à même de maintenir leurs prix.

Réduisons, disaient-ils, le tarif de tout ce qui n'est pas absolument nécessaire au fonctionnement des services publics.

Tout surplus dans un exercice financier est un vol de l'argent du peuple.

S'il y a surplus c'est qu'on a soutiré de la poche du contribuable plus qu'il ne devait légitimement être appelé à payer, et cet argent doit lui être restitué sous forme d'une diminution correspondante et équivalente des droits de douanes.

Voilà la doctrine libérale de 1893. Hélas, où est-elle maintenant ?

Nous assistons au spectacle de ministres élus d'après ce programme et qui s'écrient :

"Où, nous dépensons plus parce que les revenus des douanes sont plus élevés que ceux de nos prédécesseurs."

Nous voyons ces mêmes libéraux se glorifier de leurs surplus, du surplus des taxes douanières, et lancer un défi à ceux qui les supplient de s'arrêter dans leurs extravagances.

"Attendez donc que vous nous voyiez l'année prochaine !"

Voici tout ce qu'il est advenu des deux seuls projets sérieux, et peut-être sincères, qu'avaient conçus les libéraux pour porter à la Protection le coup qu'ils méditaient mais qui a heureusement échoué.

Alors, qu'a fait le gouvernement Laurier ?

Le Tarif Liberal.

Les libéraux n'ont donc pas pu mettre en application leurs principes.

Ils n'ont pas pu abaisser les droits pour les limiter aux besoins du service, parce que leurs amis manufacturiers qui avaient bien crié contre la protection quand ils étaient dans l'opposition, et étaient sûrs qu'on n'y toucherait pas, se sont empressés de crier "ne touchez pas à la protection," quand Sir W. Laurier est arrivé au pouvoir et ont été tentés de mettre à exécution leurs théories. Ils n'ont pu sérieusement demander la réciprocité avec les Etats-Unis parce que les libéraux loyaux ont toujours été hostiles à toute mesure établissant une différence de droits adverse à l'Angleterre.

Ils ont choisi un moyen terme. Ils ont fait un semblant de réforme de tarif, et ne pouvant pas se jeter du côté des Etats-

Unis, ils se sont jetés du côté de l'Angleterre en adoptant à l'égard de la Grande Bretagne ce qu'ils ont appelé le tarif différentiel ou préférentiel, qui est la seule modification sérieuse faite au tarif.

Nous avons signalé dans la brochure (Actes et Paroles (1) page 9), quel est l'effet produit par les réductions directes opérées dans le tarif général, elles sont insignifiantes absolument.

Le vœu chèrement opéré, la vraie politique nouvelle inaugurée par le gouvernement Laurier est celle du tarif préférentiel.

Tarif Préférentiel.

Il est inutile de prendre par le menu les tergiversations par lesquelles le gouvernement libéral est passé avant de décider ce qu'il entendait réellement faire en fait de tarif préférentiel. Il est bien évident que son idée primitive n'était pas le tarif tel qu'il est actuellement; qu'au début, M. Fielding et Sir Richard Cartwright et Sir W. Laurier même, comptaient laisser la préférence accessible au monde entier, et surtout aux Etats-Unis.

Mais cela s'est modifié, et maintenant la politique ouverte et déclarée du gouvernement est de donner à la Grande Bretagne une préférence de tarif contre le monde entier.

Cette préférence consistait dans une réduction sur le tarif général qui a été de 12½ p.c. du 1er juillet 1897 au 1er juillet 1898.

Le 1er juillet 1898, la réduction a été portée à 25 p.c.

Enfin, le 1er juillet prochain (1900) la réduction sera de 33½ p.c. En un mot, l'Angleterre a reçu du Canada l'avantage d'introduire les marchandises à 33½ p.c. meilleur marché que les autres pays.

On conçoit la valeur de cet avantage pour un pays comme l'Angleterre, qui a le monde entier comme concurrent.

Or, qu'est-ce que l'Angleterre a donné en échange d'un pareil avantage ?

Rien, absolument rien.

Les produits du Canada sont traités en Angleterre absolument comme les produits de tous les autres pays.

C'est là qu'il y a eu la trahison de la part de Sir W. Laurier.

C'est pour cela qu'il doit être condamné.

La question qui se pose en face de ce coup fatal à nos intérêts est celle-ci :

Sir W. Laurier ne pouvait-il pas faire profiter les industries nationales canadiennes en particulier l'agriculture, les mines, etc., des concessions qu'il faisait à l'Angleterre en lui accordant la préférence de commerce ?

Sir W. Laurier lorsqu'il s'est rendu en Angleterre au Jubilé de la Reine apportant avec lui la préférence de tarif en faveur de l'Angleterre avait en main le moyen d'obtenir des avantages réciproques pour les produits canadiens, mais il n'a pas voulu profiter de la position ni même des offres qui lui étaient faites.

Les conservateurs avaient préparé le terrain pour obtenir des avantages en faveur de nos agriculteurs, par un travail incessant.

Dès 1859, les diverses provinces de l'Amérique Britannique du Nord, avaient cherché

à adopter
entre
métrop
préfére
possess

L'agri
tion Ca
entamé
Conféd
pli, on
momen
gouver
établit
princip
térêts
ment an
le pari
traités
la Belg
surmen
dans l'e
le gouv
pouvoir
que Lo
heureux
tion ven

En 1
clairem
combat
opposit
servate

Voici

Quant
admett
marché
favorab
étrange
disposé
valente
droits q
facturés

(Débats

Pours
le gouv

à adopter un plan de tarif préférentiel entre elles, mais le gouvernement de la métropole s'y opposa à moins que cette préférence ne fut étendue à toutes les possessions britanniques.

L'agitation en faveur d'une Confédération Canadienne mit fin aux négociations entamées à ce sujet, mais aussitôt que la Confédération fut devenue un fait accompli, on songea, de nouveau, au projet momentanément abandonné. En 1880 le gouvernement conservateur à Ottawa établit à Londres un commissaire dont le principal devoir est de protéger nos intérêts commerciaux auprès du gouvernement anglais. En 1891, le 30 septembre, le parlement fédéral, réalisant que les traités de l'Angleterre avec l'Allemagne et la Belgique constituaient un obstacle insurmontable au commerce préférentiel, dans l'empire, adopta une adresse priant le gouvernement anglais d'user de son pouvoir pour mettre fin à ces deux traités que Lord Salisbury qualifiait de malheureux puisqu'ils entravaient toute action vers le but désiré.

En 1892, le parlement fédéral définit clairement, par une résolution, fortement combattue par le parti libéral alors en opposition, la situation du parti conservateur sur cette question importante.

Voici les termes de cette résolution :

Quand le parlement du Royaume Uni admettra les produits du Canada sur les marchés anglais à des conditions plus favorables que les produits des pays étrangers, le parlement du Canada sera disposé à accorder des avantages équivalents en réduisant sensiblement les droits qu'il impose sur les produits manufacturés en Angleterre. (*Débats* 1892, p. 1599)

Poursuivant toujours la même politique le gouvernement conservateur réunit à

Ottawa en conférence, des délégués de toutes les parties de l'Empire en 1894.

Cette réunion, présidée par Lord Jersey, adopta la résolution suivante, après d'intéressantes délibérations :

" Résolu : Que cette conférence est d'opinion qu'il est désirable d'avoir un arrangement douanier entre la Grande Bretagne et ses colonies, par lequel le commerce, entre les diverses parties de l'Empire, sera placé sur un pied plus favorable que le commerce avec les nations étrangères."

Entre temps, Sir Charles Tupper, le vaillant chef de l'opposition, alors commissaire du Canada, à Londres, ne perdit aucune occasion, dans les réunions publiques, dans les journaux et dans les grandes revues périodiques anglaises, de faire valoir cette thèse dont l'adoption est destinée à changer complètement la situation commerciale de notre pays.

Son article dans le *19th Century* du mois d'octobre 1891, produisit une impression profonde en Angleterre. On peut en dire autant de l'article qu'il écrivit pour la *Fortnightly Review*, en août 1892. Sur ces entrefaites, eut lieu la réunion à Londres du troisième congrès des chambres de commerce de l'Empire, au mois de juin 1896, sous la présidence honoraire de l'honorable Joseph Chamberlain, ministre des colonies.

La première question dont s'occupa le congrès fut le commerce préférentiel.

Les discours prononcés en cette occasion par les représentants des chambres de commerce anglaises indiquent combien l'opinion publique en Angleterre s'est modifiée, depuis quelque temps, sur la question du commerce préférentiel.

Après avoir analysé avec soin, les différentes propositions faites à diverses épo-

ques par les colonies et par les gouvernements anglais, M. Chamberlain s'exprime ainsi :

"Nous avons donc eu une proposition par les libre-échangistes anglais que les colonies ont rejetée, puis une proposition par les protectionnistes coloniaux que l'Angleterre a refusée. Si donc nous voulons faire quelque progrès vers la solution de cette question, nous devons adopter un moyen terme, un terme où l'on rencontrera des avantages mutuels, un terme où chaque partie cédera quelque chose de ses idées préconçues et où le bien général dominera les intérêts particuliers. Je dois dire que, si je l'ai bien comprise, une résolution qui va vous être soumise par la Chambre de Commerce de Toronto, contient le germe de tel compromis.

"Que dit donc cette résolution? J'espère l'avoir bien comprise.

"Cette résolution projette l'établissement d'une union douanière qui créerait pratiquement le libre-échange, dans les limites de l'empire, mais laisserait les colonies libres d'imposer les droits qu'elles jugeraient nécessaires sur les marchandises étrangères, excepté que, (et ceci serait une condition essentielle de tout arrangement), la Grande Bretagne consentirait à imposer des droits modérés sur certains articles que les colonies produisent abondamment. Si je l'ai bien compris, ces articles comprendraient les grains, la viande, la laine, le sucre et sans doute d'autres articles dont nous faisons une consommation prodigieuse, que les colonies produisent facilement et qui nous seraient fournis, pour ainsi dire exclusivement par ces colonies et par la main d'œuvre de sujets britanniques.

* * * * *

"Cet arrangement offrirait à nos colonies un marché illimité pour leurs produits agricoles et autres.

"Sans doute qu'un tel projet a besoin d'être examiné dans ses moindres détails.

"On devra, je suppose, faire certaines exceptions ou réserves, mais je suis convaincu qu'il faudra adopter le principe fondamental si nous voulons avancer."

La portée de ces paroles du représentant du gouvernement de la métropole, le ministre même des colonies et le député du plus grand centre manufacturier de l'Angleterre, ne sauraient être exagérée. Le principe dont les colonies réclament l'adoption depuis des années est accepté.

Aussi le Congrès, après une discussion de plusieurs jours, au cours de laquelle des résolutions offertes par la chambre de commerce de Toronto et par le commissaire du Canada formellement favorable au commerce préférentiel, furent discutées et opposées par quelques libre-échangistes opiniâtres, afin d'en arriver à une conclusion unanime, adopta la proposition suivante :

"Ce congrès est d'opinion que l'établissement de relations commerciales plus étroites entre l'Angleterre et les colonies est un sujet qui mérite et demande la considération prompte et soignée des intéressés. Ce congrès représente de plus respectueusement au gouvernement que si les colonies ou aucune d'entre elles offre quelque suggestion sur ce sujet, il serait expédient de donner à telle suggestion toute considération et de chercher à formuler quelque plan pratique de réalisation en convoquant une conférence de délégués représentant toutes les parties intéressées."

En juin 1896, M. Chamberlain disait qu'il trouvait les éléments d'une proposition satisfaisante pour le commerce préférentiel dans les limites de l'Empire dans la résolution de la chambre de commerce de Toronto.

On peut donc dire que la poire était mûre quand sir W. Laurier débarqua en Angleterre pour le Jubilé.

Le 13 juin 1897, en présence de M. Laurier, le duc de Devonshire, autrefois chef du parti libéral en Angleterre, disait (tout en se déclarant encore en faveur du libre-échange) "qu'on attribuait au libre-échange des vertus qu'il ne possédait pas, et que l'on avait prédit des résultats qui avaient fait défaut"; que "son adoption universelle rapide dans tout le monde avait été prédite et que la prophétie ne s'était pas réalisée"; que "les admirateurs et les partisans quand même de l'école de Manchester essaient de nous per-

suader que bien que la prophétie ne se soit pas réalisée, il est plus avantageux pour nous que nous soyons le seul pays libre-échangiste du monde"; que "bien peu des disciples du libre-échange d'il y a cinquante ans auraient cru pour un seul instant, qu'à l'époque actuelle la France et l'Allemagne feraient un commerce énorme dans des conditions de stricte protection"; que "le monde n'est pas devenu le paradis commercial prédit à l'origine des opinions libre-échangistes"; que "nous avons fait, depuis, la triste expérience que le libre-échange seul ne nous a ouvert aucuns marchés anciens ni nouveaux"; que "si nous voulons pourvoir au commerce croissant qui nous est indispensable pour supporter notre population croissante, nous devons trouver ces marchés pour nous seuls"; et que "l'expansion et la consolidation coloniales sont essentielles au maintien de notre prospérité."

Le discours dans lequel le duc de Devonshire exprima ces vues fut considéré en Angleterre comme un signe avant-coureur de l'adoption, par le gouvernement de lord Salisbury, de la proposition déjà énoncée par M. Chamberlain en mars 1896.

Il est bien évident que si M. Laurier avait eu pour deux sous à cœur l'intérêt de ses compatriotes, l'intérêt de la classe agricole que les libéraux adorent en temps d'élection, il aurait sauté sur l'offre que lui faisait en débarquant Lord Devonshire, il aurait fait ses conditions.

Au lieu de cela, il se rengorgea dans sa dignité et voulu épater les Anglais.

Dans un banquet qui eut lieu le soir de sa rencontre avec le duc de Devonshire, il s'écriait la main sur son cœur :

"Je revendique pour le gouvernement actuel du Canada l'honneur d'avoir passé

une résolution en vertu de laquelle les marchandises anglaises entrant au Canada jouissent cette année d'une réduction douanière de 12½ pour cent, et l'année prochaine cette réduction sera portée à 25 pour cent. Ceci, nous l'avons fait sans demander de compensation. Toute une classe de nos citoyens voulait que cette concession fût l'objet d'un *quid pro quo*. Le gouvernement canadien est resté sourd à ces sentiments. Nous avons agi ainsi parce que nous avons à l'égard de la Grande Bretagne une dette de reconnaissance à acquitter. Nous l'avons fait parce que nous ne voulons pas déranger le système de libre-échange qui a fait tant de bien à l'Angleterre."

Comme pose, comme effet, c'est très joli cela, évidemment.

Mais les cultivateurs du Canada avaient-ils autorisé M. Laurier à déclarer qu'ils ne voulaient rien échanger des faveurs accordées à l'Angleterre.

Non, sûrement non.

Disons plutôt que le gouvernement canadien d'Ottawa semble s'être lancé dans la voie des concessions stériles, accordant des faveurs à la métropole sans rien demander en retour, et bouleversant ainsi de fond en comble toutes les négociations conduites depuis 20 ans, qui avaient pour point de départ des avantages réciproques.

Nous avons commencé par accorder en 1897 un rabais de 25 pour cent sur nos droits aux produits venant de l'Angleterre; cette année le rabais est porté à 33½ pour cent, à la grande satisfaction des commerçants anglais, mais sans que nos produits reçoivent la moindre faveur ou préférence sur le marché anglais.

Ainsi, privés de tout accès au marché américain, nous nous trouvons cependant à accorder des privilèges spéciaux aux Etats-Unis, tels que libre entrée du fil de fer barbelé, du fil d'engrègement, du blé d'inde, facilités pour la compagnie qui

jouit du monopole de l'huile de charbon chez nos voisins, de miner chez nous pour des citoyens américains.

D'un autre côté, nous donnons un rabais de 33½ p.c. à l'Angleterre sur ses marchandises et nous n'avons aucun autre avantage sur le marché anglais pour nos produits que les Américains, les Allemands, les Belges et les nations étrangères en général.

Maintenant on peut se demander :

Sir Wilfrid Laurier a-t-il une excuse valable à donner pour n'avoir pas insisté pour obtenir un quid pro quo, quel-qu'avantage en échange ?

Le gouvernement n'a pas même eu le courage de sa trahison, et Sir W. Laurier a essayé de la cacher sous des raisons qui sont de la plus noire hypocrisie.

A son retour au Canada, avec toutes ses décorations, Sir W. Laurier s'est trouvé un peu gêné pour expliquer pourquoi il avait repoussé les avances qui lui étaient faites pour en arriver à une entente en vue de favoriser les produits canadiens et coloniaux.

Il s'est sauvé d'embarras en jouant la grande comédie.

Il a déclaré avec émotion que c'était par bonté de cœur pour l'Angleterre qu'il n'avait pas voulu insister sur des concessions réciproques.

"Il redoutait trop, disait-il, les malheurs qui assailliraient l'Angleterre si elle se lançait dans la voie de la protection pour lui imposer un mouvement pareil, même dût le Canada en profiter."

"Jamais, jamais, disait-il, la main sur son cœur, je ne consentirai à voir la Grande

Bretagne se mettre dans les griffes du monstre protectionniste."

Ceci est un échantillon des palinodies de M. Laurier quand il trahissait le Canada.

L'intérêt qu'il portait à l'Angleterre et à son commerce quand il était dans l'opposition, on le connaît.

Voilà des extraits qui montreront la vraie sensibilité de M. Laurier à l'égard des intérêts britanniques quand il était dans l'opposition et qu'il s'amusaient avec les Yankees à faire des nœuds à la queue du Lion Britannique.

Sir R. Cartwright s'exprimait ainsi :

"J'avoue que la différence de droits est l'essence de la réciprocité illimitée. Mais je ne considère pas pour ma part que nous ayons contracté à l'égard des hommes d'Etat anglais aucune dette de gratitude ; que nous leur devions même quelque chose, si ce n'est à titre de chrétiens le pardon pour les maladresses monstrueuses qu'ils ont commises dans tous les traités, transactions ou négociations qu'ils ont entreprises avec les Etats-Unis et où le Canada était intéressé et cela, depuis le temps de Benjamin Franklin jusqu'à ce jour."

M. Davies déclare en 1892 :

"Allons-nous nous priver de négocier la réciprocité illimitée avec les Etats-Unis parceque cela établirait une différence de droits défavorable à l'Angleterre. Devons-nous légiférer dans l'intérêt du Canada ou de l'exportateur anglais."

M. Laurier en plein Parlement disait en 1892 :

"Tandis que les conservateurs commettent l'erreur de baser leur politique commerciale sur l'uniformité d'allégeance et la vigueur du sentiment, nous, libéraux, maintenons que la politique commerciale du pays doit être basée non pas sur des sentiments mais sur des principes d'affaires. . . . Il est absurde de supposer qu'avec la position que nous occupons les intérêts du Canada peuvent toujours être identiques à ceux de la Grande Bretagne. Un jour doit survenir où ces intérêts viendront en conflit, et alors, quel qu'il adienne, quelque regret que je puisse éprou-

ver d'e
ranger
Quant
politiqu
d'aboro
Canada
siègent
veillen
tagne.
"Not
vis le C
terre.
ment
faire s
à l'éga
Canada
tions,
de son
et tou

M. I
disait

" Il
cité av
pas un
terre."

Enfi

Le C

" Si
doit n
quand
fois po
savan

Il s
terre

Que

Il s

Ma

d'abo

Con

Dar

a dit,

race

neurs

Le

M. G

un tr

ver d'en venir à cette nécessité, je me rangerai du côté de mon pays natal. Quant à moi, en me décidant pour cette politique de réciprocité illimitée, j'ai songé d'abord et tout le temps aux intérêts du Canada, que les sujets britanniques qui siègent dans le parlement britannique veillent aux intérêts de la Grande Bretagne.

"Nous avons des devoirs à remplir vis-à-vis le Canada et non pas vis-à-vis l'Angleterre. Absolument comme le gouvernement anglais ne se gêne pas pour nous faire savoir que ses premiers devoirs sont à l'égard de la Grande Bretagne et non du Canada, de même dans toutes ces questions, le devoir des colonies autonomes est de songer à elles-mêmes d'abord, ensuite et toujours."

M. Edgar ne restait pas en arrière et disait :

"Il est inutile de songer à une réciprocité avec les Etats-Unis qui n'entraînera pas une différence de droits contre l'Angleterre."

Enfin !

Le *Globe*, du 4 février 1891, s'écriait :

"Si le libre-échange avec les Etats-Unis doit nous faire du bien, votons pour lui, quand bien même il devrait créer deux fois pour une des différences de droits désavantageuses à l'Angleterre."

Ils s'en moquaient bien, alors, de l'Angleterre ces bons gents.

Que leur importait ?

Ils criaient : le Canada d'abord !

Maintenant, c'est la Grande Bretagne, d'abord, ensuite et partout.

Comment et pourquoi ce changement ?

Dans son fameux rapport Lord Durham a dit, en 1837, qu'on pourrait anglifier la race française avec des croix, des honneurs, des récompenses.

Le très honorable Sir W. Laurier, G. C. M. G., Conseiller Privé de Sa Majesté, est un triste exemple de l'efficacité du traite-

ment conseillé par Lord Durham sur les natures peu trempées.

Le tarif préférentiel a-t-il amené une augmentation de notre commerce avec la Grande Bretagne ?

Les libéraux le prétendent et c'est même leur excuse pour avoir trahi les intérêts des producteurs canadiens en ne cherchant pas à leur obtenir une préférence en Angleterre.

Mais les faits sont là pour prouver que cette prétention n'a aucune fondation.

Il y a eu peut-être augmentation dans notre commerce avec l'Angleterre, mais le tarif préférentiel n'y est pour rien, ainsi qu'il peut être facilement démontré.

Depuis trois ans que les libéraux sont au pouvoir nos importations d'Angleterre, pays privilégié, se sont augmentées de \$8,000,000 et ont monté de \$29,000,000 à \$37,000,000.

Pendant la même période les importations au Canada des Etats-Unis, pays non privilégié, se sont élevées de \$61,000,000 à \$97,000,000.

Ainsi, nous avons d'un côté la nation privilégiée, dont le commerce avec le Canada augmente de 30 p.c.; tandis que le commerce de la nation non privilégiée voit son commerce augmenter de 52 p.c.

(*Rapp. dept. industrie et commerce 1899*, p. 23.)

En voilà un privilège.

Maintenant, le tarif préférentiel a-t-il eu pour effet, comme le désiraient ses précurseurs, de détourner la Grande Bretagne des demandes qui allaient aux Etats-Unis ?

Les chiffres ne confirment pas cette prétention.

Voici un tableau qui indique la marche ascendante en valeur des importations américaines sur les importations anglaises au Canada.

En 1896 les importations américaines l'emportaient sur les importations anglaises, au Canada, de \$25,504,282.

En 1897.....	\$32,236,853
En 1898.....	46,204,673
En 1899.....	55,947,043

(Débats 1900, p. 2275.)

Ainsi la supériorité numérique des importations américaines a augmenté de \$30,000,000 en trois ans de tarif préférentiel.

Ceci régle un côté de la question.

Prenons les exportations.

Le tarif préférentiel a-t-il augmenté nos exportations?

(Débats 1900, p. 3562 et suivantes.)

Voici un état qui prouve le contraire. C'est l'état de l'exportation des chevaux du bétail et des moutons pendant les trois dernières années conservatrices et les trois années libérales :

	No.	Valeur.	
1896—Chevaux.....	21,852	\$2,113,095	
1896—Bétail.....	104,461	7,082,542	
1896—Moutons.....	391,490	2,151,283	
			\$11,346,920
1899—Chevaux.....	12,384	898,063	
1899—Bétail.....	211,847	8,522,835	
1899—Moutons.....	405,322	1,540,857	
			10,961,155

Exporté en plus sous les conservateurs \$ 385,165

Prenons d'autres articles.

Le bœuf abattu, par exemple :

	Lbs.	Lbs.
1894.....	2,277,112	
1895.....	5,673,592	
1896.....	411,468	
		8,362,172

1897.....	1,660,220	
1898.....	898,200	
1899.....	363,810	
		22,230

Bœuf exporté en plus sous les

conservateurs..... 5 439,042

Les viandes de conserve maintenant :

	Lbs.	Lbs.
1894.....	7,829,022	
1895.....	3,470,446	
1896.....	9,339,337	
		20,638,805
1897.....	4,848,894	
1898.....	2,424,073	
1899.....	1,110,165	
		8,383,133

Exporté en plus sous les conser-

vateurs..... 12,255,672

Le poisson :

1899.....	\$ 9,909,662
1896.....	11,077,765

En plus sous les conservateurs.\$ 1,168,103

Les produits forestiers :

1898.....	\$26,511,539
1896.....	27,175,636

En plus sous les conservateurs.\$ 664,147

Maintenant, les libéraux parlent beaucoup d'avoir augmenté les exportations du beurre.

Voyons un peu quels sont les faits ; voyons ce qu'a produit leur tarif préférentiel comparé à ce qu'avait fait la protection.

Prenons les trois premières années du régime protectionniste :

1879—Exportations de beurre....	\$2,101,897
1880 " "	3,058,069
1881 " "	3,573,034
	\$8,733,000

Augm
prot

Mai
préfér

1897

1898..

1899..

M

En plu

Moyen

serv

Qua

ment

Mai

quant

les pr

D'a

porté

livre.

En

SI l

que c

En

consu

No

de d

gime

1,438.

De

gime

douz

Pa

il s'e

plus.

Pa

serv

Augmentation moyenne sous la protection.....\$2,911,000

Maintenant, les trois années de tarif préférentiel :

1897	\$2,080,173
1898.....	2,046,688
1899.....	3,700,873
	<u>\$7,836,732</u>
Moyenne..	<u>\$2,612,244</u>

En plus sous les conservateurs. \$ 896,268
Moyenne en plus sous les conservateurs..... 298,756

Quant au fromage, il y peut-être augmentation.

Mais s'il y a eu augmentation dans la quantité, il n'en a guère été autant pour les prix.

D'après les livres bleus, le fromage exporté en 1896 a rapporté 8.474 cents la livre.

En 1899, il a rapporté 8½ cts.

Si le tarif préférentiel ne fait pas mieux que cela, il n'est pas bon à grand chose.

Enfin, prenons l'exportation des œufs et consultons l'année statistique.

Nous voyons que depuis 1879 la moyenne de douzaines d'œufs exportés sous le régime conservateur, chaque année était de 1,438,207.

Depuis 1895, dans les trois années de régime libéral, la moyenne a été de 1,166,948 douzaines par année.

Par conséquent, sous les conservateurs, il s'exportait 271,259 douzaines d'œufs en plus, en moyenne.

Par conséquent, le tarif préférentiel n'a servi ni la Grande Bretagne, ni le Canada.

Le tarif différentiel ne réduit-il pas les droits en faveur de certains articles utiles aux cultivateurs ?

Aucunement.

La réduction préférentielle atteint les objets de luxe—pas les objets nécessaires aux cultivateurs.

Ainsi, avec les 33½ de réduction, les articles sur les bijoux sont réduits à 20 p.c.

" soies	23½ p.c.
" dentelles.....	23½ p.c.
" pianos.....	20 p.c.
" porcelaine.....	20 p.c.
" rubans.....	23½ p.c.
" montres.....	16½ p.c.
" velours.....	20 p.c.

(Débats 1300, p. 2704.)

Mais tout le reste n'est pas des objets que les cultivateurs importent d'Angleterre.

Pour se faire une idée de ce qu'importent les cultivateurs et d'où ils l'importent, voilà un tableau des importations d'articles de ferme pour 1898-99 :

(Débats 1900, p. 3754.)

	Des Etats-Unis.		De la Grande Bretagne.	
	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
Cultivateurs.....	2,500	\$ 17,945	Aucun.	
Appareil de liège.....	103,312	32,756	"	
Graines.....	2,913	64,683	"	
Voitures de ferme.....	1,997	78,455	8, valeur \$37.	
Fourches.....	48,997	11,005	Aucun.	
Chariots.....	407	26,202	"	
Houes.....	187	2,400	"	
Moissonneuse.....	6,931	684,610	"	
Sleigh.....	379	5,664	"	
Conteaux à foin.....	170	4,652	"	
Sacs de coton.....	24,845	24,845	\$3,697.	
Estateux à chevaux.....	4,330	69,043	Aucun.	
Conteaux à paille.....	213	104	"	
Tondeuses à gazon.....	2,662	6,338	11, valeur \$267.	
Machines à faucher.....	10,339	343,735	Aucun.	
Charrues.....	9,617	192,158	"	
Tarières à poteau.....	435	196	"	
Picoche à pommes de terre.....	16	283	1, valeur \$63.	
Râteaux.....	26,864	4,920	Aucun.	
Hacheuses.....	504	25,086	"	
Nettoyeurs.....	7,353	56,856	"	
Autres outils agricoles.....	21,785	\$491.	

22,230
5 439,942
nant :
Lbs.
0,638,805
8,383,133
12,255,872
9,909,662
11,077,765
1,168,108
26,511,539
27,175,636
664,147
ent beau-
ations du
es faits ;
préféren-
a protec-
nnées du
\$2,101,897
3,058,069
3,573,034
48,738,000

En somme, \$1,658,676 d'ustensils de ferme ont été importés des Etats-Unis, et juste \$4,283 d'Angleterre.

Quelle grosse différence cela fait pour les cultivateurs que la réduction soit de 25 p. c. ou de 33½ p. c. ?

Maintenant, quel peut être l'effet de l'augmentation de la réduction préférentielle de 25 p. c. à 33½ p. c. ?

Le danger, c'est que cet accroissement constant de la préférence et l'intention bien indiquée par le ministre des finances de pousser de plus en plus le Canada dans cette voie, ne porte un coup très grave à notre industrie nationale et une lourde atteinte à la protection qui est la sauvegarde du Canada.

Tant que la préférence accordée à l'Angleterre était de 25 p. c. seulement les Américains ne s'en sont pas occupés parce que la proximité du Canada compensait cette différence.

Mais cette augmentation de 8½ pour cent dans la préférence va leur donner à réfléchir.

Comme ils ne sont pas gens à se laisser expulser du Canada sans batailler.

Le stock de surplus que possèdent les Américains est tel que, dussent-ils tout sacrifier cela pour ruiner les industries canadiennes, ils vont le sacrifier.

S'il faut baisser les prix de 50 p. c. ils le feront pour garder la place en faisant tomber nos manufactures.

Voilà ce qui va arriver et voilà ce qui attend nos ouvriers.

La préférence de 33½ p. c. va atteindre nos industries nationales, c'est ce que per-

sonne ne nie, les orateurs libéraux l'ont déclaré dans leurs discours.

C'est Sir Richard Cartwright qui a dit :

"Le manufacturier canadien sera obligé de baisser ses prix aux prix des Anglais. (*Débats* 1900, p. 2341.)

M. Heyd, député de Brand, a dit :

.... "Une diminution proportionnellement se produit sur toute la catégorie d'articles dont quelques-uns sont importés d'Angleterre sous le régime de la préférence, car c'est toujours le plus bas prix auquel les articles peuvent être obtenus de quelque place que ce soit, c'est le prix qui commande.

.... "Cette réduction ne s'applique pas seulement aux marchandises qui viennent en vertu du tarif de préférence; non-seulement à ceux qui viennent de l'étranger, mais aussi aux articles produits dans le pays qui viennent en concurrence avec les articles importés."

(*Débats* 1900, p. 3505.)

M. Macdonald, de Huron, dit :

"Prenez tous les articles que nous importons de la Grande Bretagne et d'autres pays et vous trouverez que le tarif de préférence a eu pour effet de faire baisser partout les prix."

(*Débats* 1900, p. 2246.)

De l'aveu même des libéraux, l'effet du tarif préférentiel monté à 33½ p. c. doit être de réduire de 33½ pour cent la protection dont jouissait le pays, la politique nationale qui lui a permis de se développer.

Les industries canadiennes peuvent-elles sans péril subir cette diminution ?

Il n'y a pas d'hommes au courant des affaires du Canada qui le soutiendra un seul instant.

Peut-être, eut-ce été possible si nous avions eu, d'autre côté, une compensation sous forme d'encouragement à l'industrie agricole par une préférence en Angleterre.

Sans compensation c'est impossible. Le tarif préférentiel sera la ruine du Canada de ses industries, de ses ouvriers,

aux l'ont

ni a dit :
ra oblige
nglais.

it :
tionnelle-
orie d'ar-
importés
la préfè-
bas prix
obtenus
at le prix

lique pas
viennent
non-seule-
étranger,
s dans le
e avec les

nous im-
t d'autres
rif de pré-
aisser par-

l'effet du
c. doit être
protection
que natio-
elopper.

avent-elles
a ?

ourant des
ciendra un

le si nous
mpensation.
l'industrie
Angleterre.

ssible. Le
du Canada
s,

